



Extrait du Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<https://pierre-alainmillet.fr/donnes-energie>

Conseil de la Métropole du 10 Décembre 2015

# Vers "l'uberisation" de l'énergie ?

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2015

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**Cette délibération nous propose une étude sur l'impact de la transition numérique du secteur de l'énergie. Comme dans d'autres domaines, on considère désormais les données de consommation, techniques, de clientèle.. qui sont de plus en plus accessibles et utilisables, comme une connaissance à valoriser.**

Valoriser, dans notre monde, c'est bien sûr donner une valeur marchande... Il ne s'agit pas de développer une démarche scientifique au service d'un meilleur fonctionnement du secteur de l'énergie. Il s'agit de savoir en quoi ces connaissances permettent à des acteurs commerciaux de faire des affaires, pardon, de "développer des activités"... Cette "transition numérique" ouvre une évolution de type "uberisation" du secteur de l'énergie... Nous connaissons déjà un exemple, avec l'entreprise Voltalis, malheureusement promue en 2013 par le conseil général, et qui a réussi son lobbying auprès du ministère de l'écologie avec un arrêté en Janvier 2015 qui instaure une prime versée aux opérateurs d'effacement diffus, mais payée par la CSPE ! Et qui sont les opérateurs d'effacement diffus... il n'y en a qu'un... Voltalis ! Cette nouvelle "activité" est-elle vertueuse pour le réseau électrique ? pas du tout ! Car le consommateur ne fait que décaler sa consommation pour éviter une période de pointe... Les fournisseurs n'avaient pas besoin de Voltalis pour proposer des tarifs d'heures de pointe, comme le faisait EDF depuis longtemps avec les EJP ou les heures creuses. Non, cet "opérateur" vient simplement mettre un péage juteux sur un flux économique, ce qui suppose justement les compteurs Linky, avec leur capacité d'effacement et leur....données numériques !

Il est clair que l'objectif principal de cette étude est d'imaginer comment aller encore plus loin, vers la décomposition de ce qui reste du service public de l'électricité, pour inventer de nouveaux marchés qui viendront capter une part des marges de la vente d'énergie...

Et dans ce monde numérique, on sait que les droits des consommateurs, des usagers, et plus globalement des citoyens, sont le cadet des soucis !

C'est pourquoi nous demandons que d'autres acteurs soient associés dans cette étude. D'abord les syndicats des industries concernées, des représentants d'association d'usagers de l'énergie, de défense des droits des citoyens, d'éthiques, sur la protection des données personnelles...

Car si je vois bien les financiers, commerciaux et informaticiens se frotter les mains, les informaticiens étant naturellement porté à penser que le numérique résout tous les problèmes, je ne vois dans cette délibération aucune alerte sur les risques et surtout aucune définition claire des objectifs poursuivis, un meilleur service public ou une plus grande privatisation du secteur ? Posez la question, c'est y répondre...

Comme nous ne sommes pas contre l'étude en elle-même, qui peut aussi donner des éléments de connaissance utiles à d'autres objectifs, nous nous abstiendrons, en demandant que ses résultats soient présentés de manière publique.